



DEPARTEMENT Haute-Loire  
MAIRIE de LAPTE  
43200 LAPTE

AR Prefecture

043-214301145-20230126-5\_2023-AR  
Reçu le 26/01/2023

**N° 5/2023**  
**Arrêté du Maire Temporaire**  
**Occupation Domaine Public –Chambre Télécom – UXEO-FRANCE**

**Le MAIRE DE LA COMMUNE DE LAPTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 417-1, R 417-10 et R 411-8

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les travaux de remplacement de cadre et tampon sur une chambre Telecom, au droit du Chemin de la Galoche (cf. plan joint) sont autorisés le jeudi 9 février 2023 ;

**Article 2 :** L'entreprise UEXO FRANCE devra prendre toutes les mesures pour prévenir le chantier, assurer la sécurité et la circulation des usagers et devront mettre en place la signalisation adéquate.

**Article 3 :** L'entreprise UEXO FRANCE sera tenue par la remise en état à l'identique de la chaussée, et des accotements concernés par l'emprise globale des travaux et ce, dans les règles de l'art. La conformité des travaux pourra être contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par courrier 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND ou par l'application Télérecours Citoyens accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Madame le Maire est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Chef de la Brigade d'Yssingaux.

Fait à LAPTE le 26/01/2023

**Le MAIRE**

**Huguette LIOGIER**